

MODALITÉS DU SCRUTIN

- La consultation se déroulera le dimanche 11 Juin 2023 selon la procédure habituelle de tout scrutin local, **de 8 heures à 18 heures**, dans votre bureau de vote habituel.
- L'organisation du scrutin est celui de tout scrutin électoral.
- Peuvent voter tous les électeurs inscrits dans la commune. Le vote par procuration sera possible.

LA QUESTION

- La question à laquelle vous devrez répondre par « oui » ou par « non » sera : « **Souhaitez-vous que la commune donne un avis favorable aux projets éoliens** » sur les zones concernées par votre commune? ».

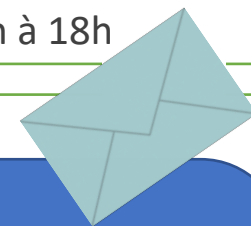
INFORMATION

- D'ici le 11 juin, le conseil municipal facilitera sous des formes diverses l'information à destination des électeurs, en laissant la parole aussi bien aux promoteurs des projets éoliens qu'aux associations opposées, et incitera à participer nombreux à cette consultation.
- Si le conseil municipal s'engage à tenir compte du résultat de cette consultation dans ses délibérations ultérieures, il attire aussi l'attention de tous sur le fait que ce scrutin n'est que consultatif.
- Votre avis aura d'autant plus de poids que la participation sera importante. **Cinq communes de notre territoire procéderont le même jour à une semblable consultation. (Abbéville la rivière, Arrancourt, Fontaine la rivière, Saint Cyr la rivière, Marolles en Beauce)**



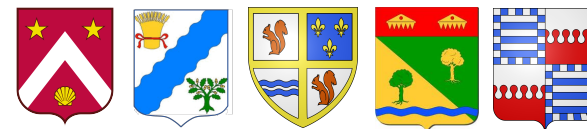
CONSULTATION POUR AVIS

11 Juin 2023 – 8h à 18h

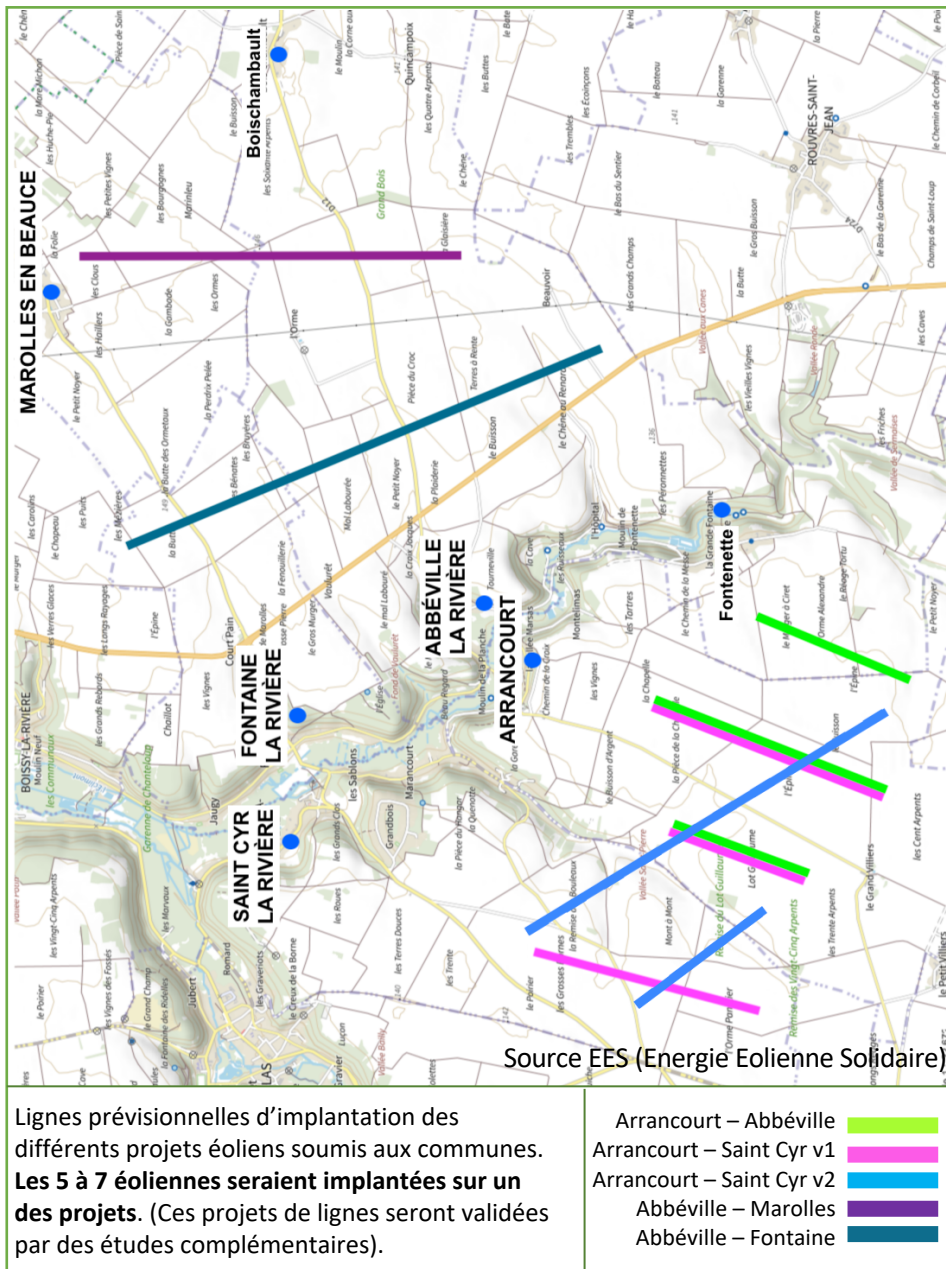


OUI ou NON
Souhaitez-vous
que la commune donne
un avis favorable
aux projets éoliens ?

Dimanche 11 Juin 2023
Dans votre commune



Abbéville la rivière, Arrancourt, Fontaine la rivière,
Marolles en Beauce, Saint Cyr la rivière



CONSULTATION POUR AVIS

11 Juin 2023 – 8h à 18h

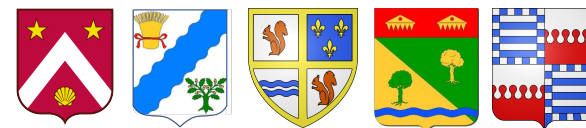
CONTEXTE

Prochainement les contraintes d'implantation d'éoliennes risquent d'être assouplies au regard des « zones favorables avec fortes contraintes » et des « zones défavorables » qui étaient identifiées sur notre territoire dans le dernier Schéma Régional Eolien.

Dans ce contexte les propositions de projets de création de parcs éoliens se multiplient et les promoteurs de ces projets sollicitent l'avis du conseil municipal pour leurs implantations (projets de 5 à 7 éoliennes).

D'où la décision de **votre conseil municipal** comme celui des quatre **autres communes** de procéder à une consultation pour avis des électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune

L'organisation de cette consultation sera l'occasion de délivrer une information la plus complète afin que les habitants concernés de toutes les communes puissent s'exprimer en connaissance de cause sur ces projets impactant pour leur quotidien.



Le 11 Juin 2023 – 8h à 18h

Dans votre bureau de vote habituel

Abbéville la rivière, Arrancourt, Fontaine la rivière ,
Marolles en Beauce, Saint Cyr la rivière